



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vote par procuration

Question écrite n° 87857

Texte de la question

Mme Barbara Pompili appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la question de l'acheminement des procurations lors de la tenue d'élections. Plusieurs communes font état de dysfonctionnements liés à des arrivées très tardives de procurations, voire à des procurations qui ne leur parviennent jamais. Ils constatent alors que le circuit d'acheminement des procurations fait obstacle à la bonne marche de la démocratie. La possibilité du vote par procuration est un atout important pour permettre aux électeurs de faire entendre leur voix en cas d'empêchement. À l'heure où le taux d'abstention est souvent très élevé, il convient d'organiser au mieux cette possibilité dans l'intérêt des citoyens. Elle souhaite donc l'interroger sur les moyens de fiabiliser le circuit afin de concilier efficacité et bonne tenue des scrutins.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Pompili](#)

Circonscription : Somme (2^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87857

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6781

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)